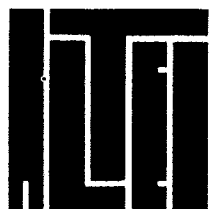


Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/02/2026 - B2026/001429 - 2017 B 00270 - 827 933 755 - AAG FOOD
INTERNATIONAL



8

Conseil – Accompagnement des dirigeants
expertise comptable
Commissariat aux Comptes
transactions service – Due Diligences

SAS AAG FOOD INTERNATIONAL

11 Rue Jean-Claude VERPILLEUX
42 100 SAINT-ETIENNE



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/02/2024 au 31/01/2025

ATTENTION :

Le présent document est confidentiel.

Il est communiqué en vertu de la loi n° 2016-1691 du 27 octobre 2016.



diti & Associés

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'Expert-Comptable, et conformément aux termes de notre lettre de mission nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la Société :

AAG FOOD INTERNATIONAL

11 Rue Jean-Claude VERPILLEUX

42 100 SAINT-ETIENNE

relatifs à l'exercice du 01/02/2024 au 31/01/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

▪ Total du bilan	387 364 €
▪ Chiffre d'affaires	308 916 €
▪ Résultat net comptable	- 12 591 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

St Etienne le 5/02/2026
COMPTES CERTIFIES CONFORMES.

Christian BOGIRATUD
AAG FOOD INTERNATIONAL
SA 16 rue Caporal de la Croix 42000 C
L'ARBRE A GLACES

11-13, rue Jean-Claude VERPILLEUX
42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 33 37 45
www.diti.com

Fait à SAINT-ETIENNE

David DI SILVESTRO

Expert-Comptable

Signé par David Di Silvestro
Le 13/06/2025

ID: tx_DYESLr73YMB

Société AAG FOOD INTERNATIONAL

11 rue Jean Claude Verpilleux

42100 ST ETIENNE

COMPTES ANNUELS

ALTEO Audit et Conseils

10 Allée des Artilleurs

42000 ST ETIENNE

04.28.70.24.70

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2025 12			Exercice N-1 31/01/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	80 000		80 000	80 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	86 050	84 497	1 553	3 056	1 503-	49. 18-
	Autres immobilisations corporelles	9 159	6 767	2 391	2 888	496-	17. 19-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 000		2 000	2 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	408		408	408		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	4 650		4 650	4 650		
	Total II	182 267	91 264	91 003	93 002	1 999-	2. 15-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	73 562		73 562	70 706	2 857	4. 04
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	119 719		119 719	116 650	3 069	2. 63
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	61 923		61 923	44 100	17 823	40. 41
	Autres créances	39 357		39 357	82 863	43 506-	52. 50-
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 800		1 800	1 495	305	20. 42
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	296 361		296 361	315 813	19 452-	6. 16-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		478 628	91 264	387 364	408 815	21 451-	5. 25-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2025 12	Exercice N-1 31/01/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 175 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	175 000	175 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	151 116	139 399	11 716	8.40
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	12 591	11 716	874	7.46
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	11 294	23 884	12 590	52.71
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	41 231	81 146	39 916	49.19
	Concours bancaires courants	14 127	25 292	11 166	44.15
	Emprunts et dettes financières diverses	147 666	133 173	14 493	10.88
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 034	89 665	9 369	10.45
	Dettes fiscales et sociales	60 891	55 549	5 342	9.62
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	13 121	104	13 017	N5
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	376 070	384 931	8 861	2.30
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	387 364	408 815	21 451	5.25

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

Société AAG FOOD INTERNATIONAL

11 rue Jean Claude Verpilleux

42100 ST ETIENNE

DOSSIER FISCAL

ALTEO Audit et Conseils

10 Allée des Artilleurs

42000 ST ETIENNE

04.28.70.24.70

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01022024	et clos le	31012025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société AAG FOOD INTERNATIONAL		11 rue Jean Claude Verpilleux	
SIRET	8 2 7 9 3 3 7 5 5 0 0 0 2 3	42100 ST ETIENNE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Industrie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-----------	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	12 517
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies ☐
Assistants urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenues nets soumis à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
L'ETO Audit et Conseils 0 Allée des Artilleurs 2000 ST ETIENNE Tél: 04.28.70.24.70			
GA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 12/06/2025 Lieu: ST ETIENNE
			Qualité et nom du signataire: Président
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature Christian BOGIRAUD
Camen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise Société AAG FOOD INTERNATIONALNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 11 rue Jean Claude Verpilleux 42100 ST ETIENNENuméro SIRET * 8 2 7 9 3 3 7 5 5 0 0 0 2 3Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le 3 1 0 1 2 0 2 5	Exercice N-1 clos le 3 1 0 1 2 0 2 4
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles	010	80 000	012	80 000
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	95 209	030	5 944
	Immobilisations financières * (1)	040	7 058	042	7 058
Total I (5)		044	182 267	048	93 002
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	193 282	052	187 355
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	61 923	070	44 100
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	39 357	074	82 863
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	1 800	086	1 495
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	296 361	098	315 813
Total général (I+II)		110	478 628	112	408 815
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	175 000		175 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134	(151 116)		(139 399)
	Résultat de l'exercice	136	(12 591)		(11 716)
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	11 294		23 884
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156	55 357		106 439
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	99 034		89 665
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	60 891		55 549
	Comptes courants d'associés	173	147 666		133 173
	Autres dettes	175	13 121		104
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	376 070		384 931
	Total général (I + II + III)	180	387 364		408 815
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : Société AAG FOOD INTERNATIONALNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	80 000		402		404		406	80 000		
	Autres	410			412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420			422		424		426			
	Constructions	430			432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	86 050		442		444		446	86 050		
	Installations générales, agencements divers	450	3 877		452		454		456	3 877		
	Matériel de transport	460			462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	5 282		472		474		476	5 282		
	Immobilisations financières	480	7 058		482		484		486	7 058		
TOTAL			490	182 267		492		494		496	182 267	

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516	
	Constructions		520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	82 994	532	1 503	534		536	84 497
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540	1 098	542	388	544		546	1 486
	Matériel de transport		550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles		560	5 173	562	108	564		566	5 282
TOTAL			570	89 265	572	1 999	574		576	91 264

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5	
	6		7		8		9		10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société AAG FOOD INTERNATIONAL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	11 634	Déficits reportables	984 11 634
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits de l'exercice	860 12 517
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870 24 151

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	18 340
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	17 870
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : Société AAG FOOD INTERNATIONAL				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/02/2024		et clos le : 31/01/2025		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	3
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	308 916
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	308 916
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	2 997
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	5 926
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	8 924
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	132 066
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	37 166
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	1 010
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	170 242
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137 147 597
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	147 597
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	308 916	Effectifs au sens de la CVAE *	023 3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/02/2024	160	31/01/2025
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(I) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 1 2 0 2 5

N° SIRET

8 2 7 9 3 3 7 5 5 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AAG FOOD INTERNATIONAL

ADRESSE (voie)

11 rue Jean Claude Verpilleux

CODE POSTAL

42100

VILLE

ST ETIENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

4

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

1 750

TOTAL DES LIGNES 901 + 903

905

4

TOTAL DES LIGNES 902 + 904

906

1 750

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

BOGIRAUD

Prénom(s)

Christian

Nom d'usage

% de détention

48.86

Nb de parts ou actions

855

Naissance :

Date

170267

N° Département

26

Commune

ST VALLIER

Pays

FR

Adresse :

N°

Voie

Code postal

38550

Commune

SAINT-MAURICE-L'EXIL

Pays

France

Titre (2)

M

Nom de famille

BOGIRAUD

Prénom(s)

Georges

Nom d'usage

% de détention

34.29

Nb de parts ou actions

600

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

38550

Commune

SAINT-MAURICE-L'EXIL

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Page 15

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 1 2 0 2 5

N° SIRET 8 2 7 9 3 3 7 5 5 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AAG FOOD INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 11 rue Jean Claude Verpilleux

CODE POSTAL 42100 VILLE ST ETIENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 750
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	4	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1 750

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille PIRRERA Prénom(s) Ludovic

Nom d'usage % de détention 11.43 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 071169 N° Département 42 Commune SAINT-ETIENNE Pays FR

Adresse : N° 2 Voie Rue André MALRAUX

Code postal 42000 Commune SAINT-ETIENNE Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 1 2 0 2 5

N° SIRET

8 2 7 9 3 3 7 5 5 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AAG FOOD INTERNATIONAL

ADRESSE (voie)

11 rue Jean Claude Verpillieux

CODE POSTAL

42100

VILLE

ST ETIENNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AAG FOOD INTERNATIONAL
S.A.S. au capital de 175 000€
Siège social : 11-13 rue Jean-Claude Verpilleux – 42000 SAINT-ETIENNE
827.933.755 RCS SAINT-ETIENNE

***Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire annuelle
du 3 juin 2025***

L'an 2025 et le 3 juin, à 11h00 heures au siège social, les actionnaires de la société AAG FOOD INTERNATIONAL, se sont réunis sur convocation du Président.

Sont présents :

M. BOGIRAUD Christian propriétaire de 855 actions,
M. BOGIRAUD Georges propriétaire de 600 actions, représenté par M. BOGIRAUD Christian.
M. PIRRERA Ludovic propriétaire de 200 actions,

Absente : Mme Fabienne PALGE propriétaire de 95 actions.

L'assemblée est présidée par M. BOGIRAUD Christian.

Le président constate que les actionnaires présents possèdent ensemble la totalité des actions composant le capital social :

Puis, il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2025,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code du commerce,
- Approbation des comptes annuels et approbation des conventions ; Quitus au Président,

- Affectation du résultat,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

Puis il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les rapports de gestion du Président,
- Les bilans, comptes de résultats et annexes,
- Le texte des résolutions,

Il donne lecture des rapports de Président ci-après intégralement retranscrits.

1 – RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2025.

A – COMPTES ET RESULTATS DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice social, d'une durée de 12 mois, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **308 364€**.

Nos achats de matières premières et autres approvisionnements apparaissent pour 93 442€, soit 30,30% de notre chiffre d'affaires.

Nos autres achats et charges externes ressortent à 117 245€ au titre de cet exercice, soit 38% de notre chiffre d'affaires.

Les salaires et charges sociales ressortent à 125 610€ soit 40,41% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat d'exploitation est déficitaire de -12 025€.

Après comptabilisation de nos frais financiers d'un montant de 566€, notre résultat net comptable est déficitaire de **12 591€**.

B – CONDITIONS D'EXPLOITATION

Activité

L'exercice est marqué par une baisse du chiffre d'affaires. Cela s'inscrit dans une logique stratégique de mettre un frein à la collaboration avec la clientèle de GMS pour se consacrer à d'autres marchés. La baisse des volumes reste marquée, mais en contrepartie, il y a une maîtrise plus assidue des charges et par conséquent une augmentation de la marge et par la poursuite du désendettement.

Investissements

Au titre de cet exercice, il n'a pas été réalisé d'investissement majeur :

Projet

Nous avons pour projet d'intégrer une production de produits non saisonniers et non météo dépendants.

Effectif

Au 31 janvier 2025, notre effectif moyen était composé de 3 salariés.

Trésorerie

Ce poste reste très tendu. L'exploitation génère d'importantes charges liées à la mise en place de la stratégie moyen terme. La notion de saisonnalité est également fortement pesante. Les associés parviennent néanmoins à soutenir ce poste.

L'exercice 2024-2025 voit se clore le chapitre de succession des crises conjoncturelles depuis 2020. L'exploitation a pu se faire sereinement.

Nos clients nous règlent à 45/60 jours.

Nous réglons nos fournisseurs à 30/45 jours.

C – ACTIVITE DE RECHERCHE

Aucune activité de recherche n'a été réalisée au cours dudit exercice.

D – EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

E – EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

L'exercice 2024-2025 a vu la signature d'un contrat de 3 ans avec l'enseigne américaine Steak N Shake. Ce succès vient clôturer plus de 2 années d'accompagnement et de recherche et développement pour développer une recette exclusive pour l'enseigne. Ce nouveau flux d'affaire laisse entrevoir une perspective de croissance de l'ordre de 30% pour le prochain exercice. Cette tendance est confirmée à date.

F – AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à **-12 591€** de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » : **-12 591€**

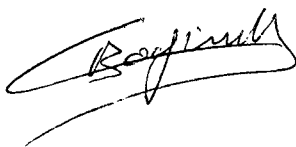
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende.

G – FILIALES ET PARTICIPATIONS

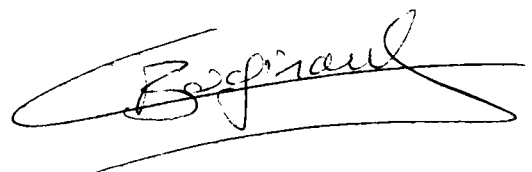
AAG FOOD INTL détient 200 parts sociales pour une valeur de 10€ au sein de la SCI BOPI IMMO au Capital de 50000€ Siège social : 11-13 rue Jean-Claude Verpillieux – 42000 SAINT-ETIENNE.

Nous espérons que les résolutions qui sont soumises à votre suffrage recevront votre agrément, témoignage de votre confiance.

LE PRESIDENT
Christian BOGIRAUD



copie certifiée
conforme
Christian BOGIRAUD



2 – RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT

CONVENTION ARTICLE L 227-10

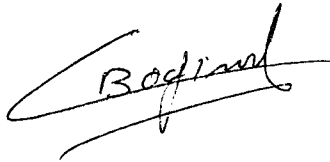
Conformément à la loi et aux dispositions statutaires, nous vous signalons les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du commerce, au cours de l'exercice clos le 31 JANVIER 2025.

REMUNERATION DU PRESIDENT

Monsieur Christian BOGIRAUD, n'a perçu aucune rémunération sur l'exercice au titre de ses fonctions de Président.

Nous vous demandons de bien vouloir en prendre acte.

LE PRESIDENT
Christian BOGIRAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bogiraud', with a large, sweeping flourish underneath.

Ces lectures terminées, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après discussion et échanges de vues, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au Président de la régularité de la convocation, de la remise des pièces aux actionnaires et de la réunion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 janvier 2025, tels qu'ils lui sont présentés.

Elle donne quitus au Président de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à **-12 591€** de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » : **-12 591€**
-

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la non rémunération de son Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, la séance est levée à 13h.

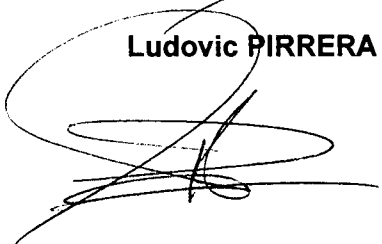
Après lecture, le présent procès-verbal a été signé par les actionnaires.

LES ACTIONNAIRES

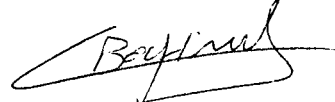
Georges BOGIRAUD



Ludovic PIRRERA



Christian BOGIRAUD



Fabienne PALGE

AAG FOOD INTERNATIONAL
S.A.S. au capital de 175 000€
Siège social : 11-13 rue Jean-Claude Verpilleux – 42000 SAINT-ETIENNE
827.933.755 RCS SAINT-ETIENNE

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 JUIN 2025**

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à **-12 591€** de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » : **-12 591€**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à SAINT-ETIENNE (42)

Le 3 juin 2025

**Certifié conforme par le Président
Christian BOGIRAUD**



copie certifiée
conforme
Christian BOGIRAUD

